

L'OPTION PRIMO

Un niveau de protection minimum

* Ce qu'il y a dans la PRIMO :

- Frais de secours – transport sanitaire (ex : prise en charge des frais de barquette ou de recherche en montagne, sans avance de frais)
- Forfait remontées mécaniques niveau 1 (200 €)
- Responsabilité civile / Défense recours

* Ce qu'il n'y a pas dans la PRIMO :

- Pas de prise en charge des frais médicaux (ex : fractures, dents cassées...)
- Pas d'assistance-rapatriement (retour au domicile, chauffeur de remplacement, rapatriement depuis l'étranger, présence hospitalisation...)
- Pas de garanties IA (décès, invalidité)
- Pas de remboursement des cours de ski, de remboursement des skis de compétition loués, d'indemnités coma, de soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle

L'OPTION MEDIUM

Un niveau de protection intermédiaire

* Ce qu'il y a dans la MEDIUM :

- Tout ce qu'il y a dans la PRIMO : RC/défense recours, frais de secours...
- Prise en charge des frais médicaux niveau 1 (ex : en cas de fracture ou de dents cassées) : après sécu/mutuelle, 100 % du tarif de la convention de la sécurité sociale, 20 000 € à l'étranger
- Garanties IA niveau 1 : décès 5 000 €, invalidité max 7 500 €
- Assistance-rapatriement (rapatriement de l'étranger, retour au domicile, chauffeur de remplacement, présence hospitalisation...)
- Forfait remontées mécaniques niveau 2 : 500 €
- Remboursement des cours de ski, indemnités coma, soutien psychologique

* Ce qu'il n'y a pas dans la MEDIUM :

- Pas de remboursement des skis de compétition loués
- Pas de plafonds d'indemnisation renforcés (proposés dans l'option optimum)

L'OPTION OPTIMUM

Un niveau de protection renforcé

* Ce qu'il y a dans l'OPTIMUM :

- Tout ce qu'il y a dans la MEDIUM
- Prise en charge des frais médicaux niveau 2 (ex : prise en charge des frais médicaux y compris engagés à l'étranger et souvent très élevés) : après sécu et mutuelle, 150 % du tarif de la convention de la sécurité sociale, 100 000 € à l'étranger
- Garanties IA niveau 2 : décès 15 000 €, invalidité max 40 000 €
- Forfait remontées mécaniques niveau 3 (3 000 €)
- Remboursement des skis de compétition loués

Pour plus de détails sur les garanties : [cliquez ici](#)